

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

immatriculation

Question écrite n° 44053

#### Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'arrêté du 25 octobre 2013 portant création d'un traitement de données à caractère personnel dénommé « RSVERO » (répertoire statistique des véhicules routiers). Le rapport sur l'ouverture des données publiques préconise de renforcer le principe de gratuité de ces données. Il souhaite donc savoir si les jeux de données (hors données personnelles) issus de ce répertoire seront mis à disposition de façon ouverte et gratuitement.

### Texte de la réponse

Ce traitement automatisé des données s'inscrit dans une démarche d'ouverture des données publiques qui, dans le domaine des véhicules routiers, s'exerce de deux façons différentes : - pour ce qui concerne les données individuelles, c'est le fichier du ministère de l'intérieur (Système d'information décisionnel du système d'immatriculation des véhicules - SID-SIV) qui remplit cette fonction. Ces données ont fait l'objet d'observations dans le cadre du rapport Trojette sur l'ouverture des données publiques ; - pour ce qui concerne les données statistiques, qu'elles soient détaillées ou agrégées, c'est le répertoire statistique des véhicules routiers (RSVéRo) qui remplit cette fonction. L'ensemble des résultats statistiques est mis à disposition gratuitement sur le site internet du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) {service de l'observation et des statistiques (SOeS) : www. statistiques. developpement-durable. gouv. fr} et en bonne partie rediffusé sur le site data, gouv. fr, le site de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) ou encore sur les sites des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, selon les périodicités suivantes : - mensuellement (résultats agrégés des immatriculations de véhicules neufs par aenre de véhicule en nombre et émissions conventionnelles de C02) ; - trimestriellement (résultats agrégés des immatriculations neuves ou d'occasion par genre de véhicule) ; - annuellement (données détaillées par commune, département, région des immatriculations de véhicules neufs, d'occasion et du parc ; en nombre et des émissions de C02 -pour les immatriculations de véhicules neufs).

#### Données clés

Auteur: M. Lionel Tardy

Circonscription: Haute-Savoie (2e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 44053 Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>3 décembre 2013</u>, page 12507 Réponse publiée au JO le : <u>25 février 2014</u>, page 1823